



**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
**PÔLE RESSOURCES - SERVICE COMMANDE PUBLIQUE**  
**LISTE DES DÉCISIONS PRISES POUR LES MARCHÉS PUBLICS ET LES**  
**AVENANTS**  
**DU 25 OCTOBRE 2023 AU 21 FÉVRIER 2024**

**Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-23 alinéa 3, L5211-2 et L5211-10 ;

**Vu** la délibération n° 22.120.1 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que, dans le cadre des attributions lui ayant été déléguées par le Conseil communautaire, le Président est compétent pour conclure les marchés publics passés en procédure adaptée ainsi que tous les avenants, indépendamment de leur procédure de passation ;

**Considérant** que le Président doit rendre compte de chaque décision qu'il prend en la matière au Conseil communautaire ;

**I. A DÉCIDÉ** de conclure les marchés publics suivants :

Numéro du marché	Objet du marché public	Montant en € HT ou en quantité	Nom du titulaire	Date de signature du marché
	formation référents animateurs échauffement	1 000,00 €	TEAMUPP	26/10/2023
	réassort trousse de secours	51,18 €	SECURIMED	02/10/2023
	registre contrôle DAE	259,68 €	SECURIMED	13/09/2023
	batterie et électrodes DAE	665,00 €	SCHILLER	02/10/2023
	contrôle qualité DAE	817,20 €	SCHILLER	30/05/2023
	électrodes DAE	156,00 €	SCHILLER	30/05/2023
	réassort trousse de secours	166,51 €	TAMO	05/09/2023
	réassort trousse de secours	264,96 €	TAMO	02/10/2023
	convention adhésion hygiène et sécurité	1 250,00 €	CDG 34	30/06/2023
	thermomètre / hygromètre	528,00 €	LEROY MERLIN	18/07/2023
	double de clés	17,50 €	GEPETTO	17/10/2023
	remplacement de panneaux endommages	860,00 €	ESQUISS	19/10/2023
	sécurité évènement économique 3/11	213,13 €	SSP MEDITERRANEE	27/10/2023
	son et lumière évènement économique 30/11	350,00 €	MELIS	27/10/2023
	traiteur évènement économique 30/11	1 818,50 €	AMG TRAITEUR	27/10/2023
	feuilles bristol évènement économique 30/11	498,80 €	LACOSTE	27/10/2023
	radiateurs	183,60 €	BRICO DEPOT	06/11/2023
	convecteurs mobiles	238,90 €	BRICO DEPOT	09/11/2023
	renovation éclairage public	84 801,77 €	SOGETRALEC	10/11/2023

	navettes évènement économique 30/11	250,00 €	TRANSHOTEL	13/11/2023
	AOT agents musée évènement économique 30/11	559,00 €	CENTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	23/11/2023
	location ballon éclairant	93,50 €	KILOUTOU	23/11/2023
	vin évènement économique 30/11	187,50 €	DOMAINE CASTAN	23/11/2023
	vin évènement économique 30/11	90,00 €	CAVEAU D'ENSERUNE	23/11/2023
	vin évènement économique 30/11	86,40 €	DOMAINE DE SOUSTRE	23/11/2023
	maintenance cameras giratoire Cantegals	400,00 €	ABSYS	01/12/2023
	convecteurs mobiles	46,50 €	BRICO DEPOT	04/12/2023
	carte électronique PAC	6 128,64 €	PAGES	04/12/2023
	licence logiciel cameras giratoire Cantegals	400,00 €	ABSYS	04/12/2023
	fourniture et pose panneaux et affiches /avis participation du public par voie électronique- Zac via Europa	314,50 €	POUJOL PUBLICITE	21/12/2023
2024M003	fourniture, installation et mise en service d'une installation photovoltaïque sur le toit du centre technique de la domitienne	31 313,00 €	TOULOUSE ELECTRICITE	09/02/2024

**II. RAPPELLE** que les crédits afférents étaient prévus au budget de l'exercice concerné.

**III. RENDRA COMPTE** de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

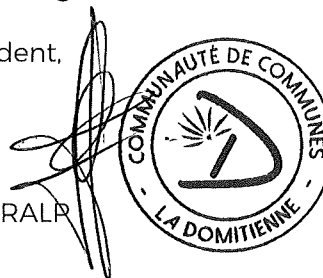
**V. CHARGE** le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

A Maureilhan, le **29 MARS 2024**

**Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,**

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le

**29 MARS 2024**

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**29 MARS 2024**

Décision présentée au Conseil communautaire du